

AVIS

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal...

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie...

B. JOLIETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, le 26 décembre 1848.

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient le plus grand nombre de pages que les précédentes...

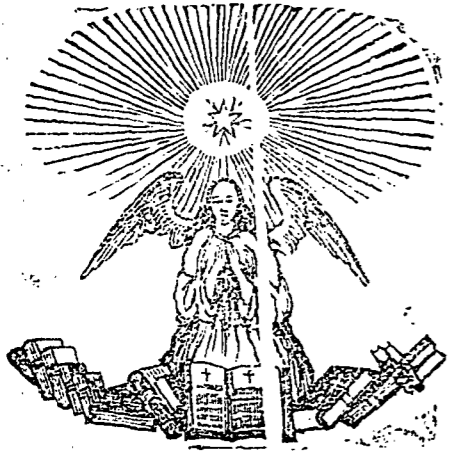
Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits.

Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS. Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE



DE J. M. LAMOTHE, RUE NOTRE-DAME, Vis-à-vis le Séminaire.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les noms et raison de CHAPELÉAU & LAMOTHE est dissoute à dater de ce jour.

ZEP. CHAPELÉAU, J. M. LAMOTHE.

LE Soussigné profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

a même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère ainsi à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'honoreront.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848. — jco

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

LE REPERTOIRE NATIONAL DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne...

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pouvons atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de M. L'abbé Thon, A. N. Morin, l'abbé P. Taché, l'abbé J. Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le R. V. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Lamont, G. L. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajone, J. Lenoir, J. Doure et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ce répéterons par-ci ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en ajoutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, etc., doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux par volumes de 324 pages.

Ces deux nouveaux volumes, sont prêts de nous en informer le plus tôt possible.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Éclair ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez MM. Fréchet et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Campagnes, Bouchier.

Ces deux premiers volumes contiennent les écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers - N. Aune - J. G. Barthe - Isidore Beaudet - M. Bibaud - George de Bourneville - George Cantier - P. Chauveau - Romuald Chénier - D. O. Odile Chénier - Chevalier de Lorinier - Joseph Cauchon - F. M. Derome - Foucher - Ph. A. De Gaspé - F. X. Garneau - P. Garnot - A. J. Ginguet - P. Huot - N. D. J. Jannière - Jean Jacques Lariguet - Pierre Laviolette - Leblanc de Marconay - J. Lenoir - Eugène L'Écuyer - J. T. Lorange - A. N. Morin - Charles Mondelet - Dominique Mondelet - J. B. Melleur - J. D. Mermel - Amédée Pajneau - Pierre Petit Clère - J. Phelan - O. Peltier - Ls. Flumond - Léon Potel - Et. Parent - Joseph Quosnel - J. S. Raymond - A. S. Soular - O. J. Tessier - Jean Taché - J. B. Turcotte - D. B. Viger - Jacques Viger - William Vondelveldein et un très grand nombre d'écrits anonymes.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur le Rév. Père Chénier, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et de publier en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'abbé Chénier, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848. — jco.

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procès-verbaux de nos chambres législatives.

Durant la session du Congrès Américain à Washington nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELLINS ET DEMI.

Bureau des Melanges Religieux, Montréal, 1er décembre 1848.

A vendre

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNÉE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au tant par son site et son élévation que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, la Baie de Chatham et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs et les langues, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 au 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière pendant l'année, est de 225 doit moitié payable d'avance.

Les externes payent 25 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de 25. Et les frais des médicaments à moins que les parents ne veulent en courir les risques, sont de 25.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'Abbaye de St. Anne, à moins que les parents n'en obtiennent autrement.

On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès de leurs enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tous de se conformer aux exercices et public de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoraux, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. Angus MacDonell, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal.

DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ECOLES ELEMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, d'un formulaire de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des villes du Bas-Canada, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des armées sous l'Empire de la Province, et des places de leurs troupes respectives; d'une table d'intégrité à six par 100, etc. etc.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE

Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chéons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de New ton, comté de Vaudreuil, ss. Faere.

Pour dito ditto, à l'est de la rivière Chaudières et d'chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. Faere.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. Faere.

N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. Faere, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ontario, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. Faere. Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. Faere.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les occupants, ou autres occupants, pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qui leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux agents locaux respectifs. 3. — fois.

Dr. GENARD, coin des Rues Ste. Hélène et des R. Colletts. Montréal, 21 Nov. 1848. — 5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU A. No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848. — 6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qui a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc.

Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement par mois et SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal réel.

PRIX DES ANNONCES:

Table with 2 columns: Description of ad types and their prices per line.

Les Annonces non accompagnées d'oracles sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour de nombreuses répétitions, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Co., Libraires. Trois-Rivières, VAL, GUILLET, her. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Directeur.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'cole près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE.